

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 23/137/AC

SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2023

OBJET : ACTION CULTURELLE

Contrat de location d'un studio de danse avec la SCI GENA afin de l'exploiter en tant que local à vocation associative, culturelle et sportive – Politique tarifaire.

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 octobre 2023 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Christiane REVEST ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS à Jacky AGOSTINI ; Jean-Claude TAFANI à Vincent GAMBINI ; Gérard CESARI à Grégory SUSINI ; Marie-Luce SAULI à Michel GIRASCHI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Janine ZANNINI ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Santina FERRACCI à Claire ROCCA SERRA ; Ange Paul VACCA à Nathalie MAISETTI ; ; Georges MELA à Jean-Michel SAULI ; Etienne CESARI à Christiane REVEST.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la quatrième adjointe déléguée à la culture, à l'éducation, aux relations avec l'université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des patrimoines, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Pour soutenir le développement et l'exercice des associations, notamment culturelles, , la municipalité a souhaité apporter une réponse aux demandes d'espaces formulés par les acteurs associatifs de la Commune.

Les espaces communaux pouvant être mis à disposition étant déjà exploités, la municipalité prévoit l'établissement d'un contrat avec la SCI GENA pour la location de son studio de danse à hauteur de 1.600,00 € mensuel, tel que précisé dans le bail ci-annexé.

Ouvert aux associations culturelles et sportives, cette espace privilégiera particulièrement la pratique de la danse, des activités liées au théâtre et aux autres disciplines en rapport avec le mouvement.

Une location à l'heure sera possible avec une tarification fixée à 15,00€ de l'heure, afin d'accueillir le plus grand nombre d'associations.

Il est précisé que, pour toute prestation technique supplémentaire, le demandeur devra s'adresser à un prestataire extérieur qui sera rémunéré par ses soins.

DESIGNATION DES LOCAUX	TARIFS* ** (arrondi à l'euro)		
	1 heure	1/2 Journée	Journée
Location salle de danse ARUTOLI	15 €	30 €	50 €

* Ces tarifs s'entendent :
- hors prestation technique communale (sonorisation et lumières) : 250,00 € pour les autres espaces et salles.
- hors prestation logistique communale (prêt de tables et de chaises) : 150,00 €.
- hors chèque de caution : 1.000,00 € pour les autres espaces.

** Une majoration de 10 % sera également appliquée, à tous les tarifs, lorsque le demandeur se situe en dehors du territoire communal.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires maritimes du 06 octobre 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la conclusion d'un contrat de location d'un studio de danse avec la SCI GENA pour un montant de 1.600,00 € mensuel.

ARTICLE 2 : d'approuver la mise à disposition à titre onéreux de ce local auprès des associations culturelles et sportives du territoire selon la tarification précisée ci-dessous :

DESIGNATION DES LOCAUX	TARIFS* ** (arrondi à l'euro)		
	1 heure	1/2 Journée	Journée
Location salle de danse ARUTOLI	15 €	30 €	50 €

* Ces tarifs s'entendent :
- hors prestation technique communale (sonorisation et lumières) : 250,00 € pour les autres espaces et salles.
- hors prestation logistique communale (prêt de tables et de chaises) : 150,00 €.
- hors chèque de caution : 1.000,00 € pour les autres espaces.

** Une majoration de 10 % sera également appliquée, à tous les tarifs, lorsque le demandeur se situe en dehors du territoire communal.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : Les recettes correspondantes seront constatées aux budgets correspondants :
Chapitre 70 : Produits des services.
Compte 7062 : redevances et droits des services à caractère culturels.

Les dépenses correspondantes seront constatées aux budgets correspondants dont :
Compte 6132 : Locations immobilières.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	11
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,



Petru VESPERINI